



Comment les dons de 2018 seront gérés en 2019

Pour évaluer la façon dont le trésor public va gérer vos dons, veuillez entrer votre don en 2017 et votre don en 2018

Toutes les possibilités sont permises :

- Don en 2017 et en 2018
- Pas de don en 2017
- Don en 2017 mais pas de don en 2018



Votre don en 2017

Votre don en 2018

Valeur créditée en janvier 2019

C'est 60% des 66% du don de 2017

Valeur créditée à la fin de l'été 2019

C'est 66% du don 2018 moins la valeur créditée en janvier

Total des 2 lignes = 66% du don 2018

C'est bien 66% du don 2018 !

Une remarque importante et souvent mal comprise : **Le sujet est bien les dons de 2018 !!!**

Exemple :

Vous avez fait un don en 2017 **mais pas de don** en 2018, le service des impôts va vous faire une avance en janvier 2019 car il suppose que vous ferez un don en 2018, cette avance sera de 39.6% de votre don de 2017. **Comme vous n'avez pas fait de don en 2018, cette somme sera reprise à la fin de l'été 2019** après que le service des impôts a pris en compte votre don 2018 (déclaré en mai 2019).

Cette explication n'a pas pour but de vous sensibiliser au don, c'est juste une mise au point sur un sujet sensible : quand on perçoit une somme du trésor public on ne se pose pas trop la question, mais quand on retranche cette somme plusieurs mois plus tard, on se demande ce qui se passe !

Ceci est un formulaire interactif, vous pouvez simuler votre cas personnel et voir les conséquences du prélèvement à la source 2019.

Merci de votre attention

Pour plus de renseignements, cliquez ici : <mailto:michel.durrenbach@orange.fr>